



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 JUN 2023**

Objet :

**VŒU DE SOUTIEN A L'HOPITAL DES
JOCKEYS**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à vingt-et-une heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune se sont réunis à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Thomas IRAÇABAL, Maire, et sur la convocation, qui leur a été adressée le deux juin 2023, conformément aux articles L 2121-10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

MEMBRES PRESENTS :

Monsieur IRAÇABAL, Maire,
Mme Christine COCHINARD, M. Patrick CHAUVIN, Mme Aline VOEGELIN, Mme Laurence NAEGERT, M. Jean-Claude LAFFITE, Mme Sylvie MASSOT, M. Patrice MARCHAND, Adjoints au Maire.
M. Axel BRAVO LERAMBERT, Mme Sylvie DE BOYER, Mme Patricia CHAMAYOU, Mme Nathalie DESEILLE DENZER, M. José HENRIQUES, Mme Isabelle KORFAN, Mme Jeanou MOREAU, M. Laurent NOE, Mme Stéphanie POIRET, M. Olivier TOUPIOL, Mme Christine SENEPART, M. Frédéric GONDRON, M. Anthony ARAUJO-LAFITTE, M. Sylvain DUYCK, conseillers municipaux.

MEMBRES ABSENTS REPRESENTES :

M. Patrice BLIGNY, représenté par M. Jean-Claude LAFFITE,
Mme Céline CHAPPAT, représentée par M. Olivier TOUPIOL,
M. Denis CHILDS, représenté par M. Thomas IRACABAL,
M. Thierry LATOURETTE, représentée par M. Patrick CHAUVIN,
M. Frédéric DE ROMBLAY, représenté par Mme Sylvie MASSOT,
Mme Manoëlle MARTIN, représentée par M. Anthony ARAUJO-LAFITTE,
Mme Yannick PEJU, représentée par M. Frédéric GONDRON.

Désignation du secrétaire de séance : M. Axel BRAVO LERAMBERT, candidat, est élu à l'unanimité.

Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération
29	15	22	29

L'hôpital privé de Chantilly-les jockeys est un Etablissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif (Espic). Il est en grande difficulté financière.

Le conseil municipal de Gouvieux rappelle l'importance de l'offre de soins que cet hôpital fournit et il insiste sur la nécessité absolue de pérenniser cette offre.

Dans ces conditions, le conseil municipal soutiendra toute initiative permettant d'assurer cette pérennité.

Il considère que, pour apurer l'ensemble des dettes, la cession des murs de l'hôpital semble être une bonne solution.

Il considère que, si ceci s'avère nécessaire, les collectivités territoriales devront s'associer pour participer en tout ou partie à l'acquisition des murs de l'hôpital.

Il souhaite que le coût de cette intervention soit réparti de façon équitable entre les différentes collectivités territoriales concernées.

Le Conseil municipal est ouvert à toute autre solution financière qui permettrait d'assurer la pérennité de l'hôpital.

Il souhaite que la formule retenue pour l'acquisition permette ultérieurement à chaque collectivité de récupérer sa mise de fonds et périodiquement les fruits financiers de sa mise de fonds, au rythme permis par le redressement de la situation financière de l'hôpital.

Il demande à l'Agence Régionale de Santé de contribuer au redressement de l'exploitation de l'hôpital, par une dotation exceptionnelle et en autorisant les chirurgiens libéraux de pouvoir exercer désormais au sein de l'ESPIC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les vœux de soutien à l'hôpital des Jockeys

Pour Extrait certifié conforme

Le Secrétaire de séance,
Axel BRAVO LERAMBERT



Le Maire,
Thomas Iraçabal

